# CISI HOLDING

Société anonyme au capital de 260.763.300 de Francs
Tour Winterthur 102, Terrasse Boieldieu - 92800 PUTEAUX
RCS Nanterre B 692 000 946

8853696

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
25 AVR. 1994
DÉPÔT N° 10013

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 1994

---

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le vingt huit mars à 11 heures, le Conseil d'Administration de la société CISI HOLDING s'est réuni dans les locaux de La Défense : Tour Winterthur - 102, Terrasse Boieldieu à Puteaux 92800 sur convocation de son Président.

**Sont présents :**

- Monsieur Alain VIDART ..... Président
- Monsieur Christian BRET ..... Administrateur, Directeur Général et Vice-Président
- La société de Participations du Commissariat à l'Energie Atomique, représentée par M. Alain SALMON Administrateur
- Monsieur Bertrand BARRE ..... Administrateur
- Monsieur Pierre CHAVY ..... Administrateur
- Monsieur Michel JALABERT ..... Administrateur

**Sont également présents :**

- Monsieur Claude LACHAUX, ..... Chef de la Mission de Contrôle du Commissariat à l'Energie Atomique
- Monsieur Gérard FRAISSENON, ..... Directeur Administratif, Financier et Juridique de CISI
- Mademoiselle Laurence LEGRIS ..... Représentant le Comité d'entreprise
- Monsieur Jean-Paul SEGURET représentant le Cabinet CONSTANTIN ..... Commissaire aux Comptes
- Monsieur Jean-Paul DEBEURET représentant la SECY Société d'Expertise Comptable des Yvelines ..... Commissaire aux Comptes
- Monsieur Paul HERMELIN ..... Vice-Président de CGS
- Monsieur Michel PACHKEVITCH de CISI SA . Direction administrative, financière et juridique de CISI

Le secrétariat est assuré par Monsieur G. FRAISSENON.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ .....
2/ Démission d'un administrateur et cooptation d'un nouvel administrateur ;
.....

---

**1/ .....**

**2/ DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR**

Monsieur A. VIDART informe les membres du Conseil que Monsieur JF. DUBOURG lui a fait parvenir une lettre l'informant de sa décision de mettre fin à son mandat d'administrateur de la société à compter du 4 mars 1994. Monsieur A. VIDART tient à remercier Monsieur JF. DUBOURG pour le travail accompli au sein du Conseil de la société et propose au Conseil d'Administration de coopter en qualité d'administrateur Monsieur P. HERMELIN Vice-Président de CGS qui fait déjà partie du Conseil d'Administration de CISI et dont l'expérience et les conseils pourront être précieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de coopter à compter de ce jour, Monsieur P. HERMELIN en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur JF. DUBOURG, démissionnaire.
Monsieur P. HERMELIN remercie le Conseil de la confiance qu'il vient de lui témoigner, déclare accepter ce mandat et affirme satisfaire aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et n'être atteint par aucune mesure ou disposition susceptible de l'empêcher de remplir ces fonctions au sein de la société.

Conformément à la loi, cette cooptation sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale et si celle-ci la ratifie, Monsieur P. HERMELIN demeurera administrateur pendant la durée restant à courir du mandat de Monsieur JF. DUBOURG, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1994.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un administrateur.

Extrait certifié conforme à l'original

D. Vidart

Le Président

Un administrateur